



(English version below)



COOPÉRATIVES, GAEC... CES MODÈLES QUI FACILITENT L'INSTALLATION AGRICOLE



Pendant nos heures de récolte à La Ferme de l'Envol, nous avons pu discuter avec les maraîchers et comprendre un peu mieux le **fonctionnement du modèle de fermes en coopérative** ! L'objectif de cette structuration juridique est in fine de soutenir les agriculteurs de différentes façons : financièrement, socialement et en termes de connaissances ! Dans le cas de la Ferme de l'Envol, le projet est porté par 2 **structures juridiques interdépendantes** : la FERME COOP, une SCIC qui est composée des partenaires associés (AMAP, collectivités publiques, associations, entreprises...). Elle a un bail rural et un contrat de vente des produits agricoles avec la Ferme de l'Envol, qui elle est une SCOP. Elle a pour obligation de produire des fruits & légumes pour les clients : elle est composée des agriculteurs, salariés & associés.

Quels sont les avantages de ce type de modèle ?

- L'installation agricole en France est un **problème structurel du monde agricole**. Pour faire face aux dépenses d'installation exorbitantes, l'agriculteur se voit obligé de s'endetter à long terme : d'après la Chambre d'Agriculture France, le taux d'endettement est en moyenne de 193 000 € par exploitation (ce chiffre varie évidemment selon le type d'exploitation). Allez jeter un oeil à notre article "[L'urgence de revaloriser le métier d'agriculteur en France](#)" dans lequel nous détaillons ce sujet ! Dans le cadre du modèle de La Ferme de l'Envol, l'agriculteur évite donc cette problématique car il rejoint une **structure déjà établie** et portée par la SCOP.
- **Un modèle de salariat "classique"** : ils peuvent cotiser pour la retraite, pour la sécurité sociale, ils ont les droits et les protections dont un salarié lambda bénéficie... ce qu'ils ne peuvent pas faire dans un modèle classique, et ça, c'est pas du luxe !
- Les salariés peuvent normalement poser **5 semaines de congés par an** et également profiter de leurs week-ends : imaginez un maraîcher indépendant qui gère à lui seul 5 hectares de cultures. Il ne peut en aucun cas se permettre de partir 2 semaines en vacances en plein mois d'août ! Grâce à ce modèle, ils peuvent se relayer et ainsi ne jamais laisser l'exploitation "à l'abandon".
- Être une petite dizaine de salariés permet de maintenir un **lien social** et de partager son travail avec d'autres gens tout aussi passionnés ; c'est quand même bien plus gai que d'être seul sur sa parcelle et vite se sentir englouti par la solitude !
- Les salariés & associés gardent tout de même une **certaine indépendance** : en étant associé, tu es ton propre patron et c'est une vraie opportunité pour certains !

Un des challenges dans ce type de modèles est de trouver **les bonnes personnes, complémentaires, avec les mêmes valeurs & ambitions** ! Mais c'est comme dans tout, même dans les start-ups on retrouve ce genre de challenge 😊



Nous avons aussi pu découvrir le modèle de **GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun**. C'est un groupement de 2 à 10 personnes qui permet aux exploitants agricoles de mettre en commun une partie ou la totalité de leur exploitation. Ils peuvent partager la main d'oeuvre, le matériel et même leurs productions. Ainsi, ce modèle **facilite l'installation agricole** qui peut être coûteuse et permet de réduire les coûts sur le long terme. Il permet également de partager les responsabilités et risques juridiques.

Le seul pré-requis à prendre en compte est qu'il faut apporter un capital social minimum de 1 500 € au lancement du GAEC.

Par exemple, nous avons visité le GAEC Benoît dans la Drôme, qui est un GAEC familial composé de 3 associés et 5 salariés. Ils se transmettent leur connaissances et ont tous différentes casquettes telles que vétérinaire caprins, éleveurs, bouchers, transformation de fromages... mais chacun a sa spécialité ! Cela leur permet aussi de se transmettre la ferme de génération en génération plus facilement. Plutôt pratique, non ?

Sources :

<https://agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles-structures-et-statuts>

<https://www.pays-ouest-charente.fr/gaec/>



COOPERATIVES, GAEC... THESE MODELS THAT FACILITATE AGRICULTURAL INSTALLATION



During our harvesting hours at La Ferme de l'Envol, we were able to chat with the market gardeners and understand a little better how **the cooperative farm model works!** The objective of this legal structuring is ultimately to support farmers in different ways: financially, socially and in terms of knowledge! In the case of the Ferme de l'Envol, the project is carried by **2 interdependent legal structures:** the FERME COOP, a SCIC which is made up of associated partners (AMAP, public authorities, associations, companies, etc.). It has a rural lease and a contract for the sale of agricultural products with the Ferme de l'Envol, which is a SCOP. It has the obligation to produce fruit & vegetables for customers: it is made up of farmers, employees & partners.

What are the advantages of this type of model?

- The agricultural installation in France is a **structural problem of the agricultural world**. To cope with the exorbitant installation expenses, the farmer is forced to go into long-term debt: according to the French Chamber of Agriculture, the debt ratio is on average €193,000 per farm (this figure obviously varies according to the type of exploitation). Take a look at our article "[The urgency to reevaluate the profession of farmer in France](#)" in which we detail this subject! As part of the La Ferme de l'Envol model, the farmer therefore avoids this problem because he joins a structure already established and supported by the SCOP.
- A **"classic" employee model**: they can contribute for retirement, for social security, they have the rights and protections that an average employee benefits from... which they cannot do in a classic model, and that, c is not luxury!
- Employees can normally take **5 weeks off** per year and also take advantage of their weekends: imagine an independent market gardener who alone manages 5 hectares of crops. Under no circumstances can he afford to go on vacation for 2 weeks in the middle of August! Thanks to this model, they can take turns and thus never leave the operation "abandoned".
- Having a dozen employees allows you to maintain a **social bond** and share your work with other equally passionate people; it's still much more cheerful than being alone on your plot and quickly feeling swallowed up by loneliness!
- Employees & partners still retain a **certain independence**: by being a partner, you are your own boss and this is a real opportunity for some!

One of the challenges in this type of model is to find the **right complementary people**, with the same values & ambitions! But it's like in everything, even in start-ups we find this kind of challenge 😊



We were also able to discover the model of **GAEC: Agricultural Grouping of Common Exploitation**. It is a group of 2 to 10 people that allows farmers to share part or all of their farm. They can share labour, equipment and even their productions. Thus, this model **facilitates the agricultural installation** which can be expensive and makes it possible to reduce the costs in the long term. The only pre-requisite to be taken into account is that a minimum share capital of €1500 must be provided at the launch of the GAEC.

For example, we visited the GAEC Benoît in the Drôme, which is a family GAEC made up of 3 partners and 5 employees. They pass on their knowledge and all have different roles such as goat veterinarians, breeders, butchers, cheese processing... but each has their own speciality!

Sources :

<https://agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles-structures-et-statuts>

<https://www.pays-ouest-charente.fr/gaec/>